

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 17 mai 2019 à 8 h 47, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)
Mme Alicia Despins (par téléphone)
Mme Michelle Morin-Doyle (par téléphone)
Mme Suzanne Verreault (par téléphone)
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Jérémie Ernould
M. Steeve Verret

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard, Alicia Despins, Michelle Morin-Doyle, Suzanne Verreault et Émilie Villeneuve ainsi que monsieur le conseiller Rémy Normand participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

[CE-2019-0923](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant* - **DE2019-016 (CT-DE2019-016) — (Ra-2126)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1^o l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 120 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 120 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0924 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020* - **DE2019-129** (CT-DE2019-129) — (Ra-2126)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 311 280 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020*.

CE-2019-0925 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un poste de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) - **RH2019-450** (CT-RH2019-450) — (Ra-2126)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création d'un poste temporaire de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
 - 2° l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à compter du 21 mai 2019, et ce, pour une durée de deux ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.
-
-

CE-2019-0926 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la Ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-6 pour les travailleurs*, R.V.Q. 2771 - **TM2019-082** (Ra-2126)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur*

l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la Ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-6 pour les travailleurs, R.V.Q. 2771.

CE-2019-0927 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754, tel que modifié - PA2019-073 (Ra-2126)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754, tel que modifié.*

La séance est levée à 8 h 50

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir